



CORNEBARRIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Haute-Garonne
Ville de Cornebarrieu

ARRETE MUNICIPAL

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Denis LELARGE
d.lelage@cornebarrieu.fr

Déposé en Préfecture le :	Certifié Exécutoire le :	Publié ou Notifié le :
/	30/05/2022	30/05/2022

Objet : Circulation - ANNULE ET REMPLACE ARRÊTE TEC N° 2022-064

Fermeture du parc du Château

TEC N°2022-071

Le Maire de la Ville de Cornebarrieu, Haute-Garonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 à L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6,

ARRETE

Article 1 :

Une partie du château sera fermé au public afin d'assurer le bon fonctionnement de la manifestation « Goguette et Compagnie ».

L'allée principale du château ainsi que les sous-bois seront accessibles au public uniquement sur les horaires d'ouverture de la Goguette.

Article 2 :

Ces dispositions seront en vigueur du 15/05/2022 au 31/09/2022.

Mairie de Cornebarrieu - 9 avenue de Versailles - BP12 - 31700 CORNEBARRIEU
05 62 13 43 00 - mairie@cornebarrieu.fr - www.cornebarrieu.fr

Pour toute correspondance, les courriers doivent être adressés à :
M. le Maire de Cornebarrieu en ayant soin de rappeler "la direction, le service et le n° de correspondance" qui vous ont été indiqués.

Article 3 :

L'application du présent arrêté est immédiate.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché dans la Commune de CORNEBARRIEU, les services de Toulouse Métropole (Pôle Ouest), le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Beauzelle, le Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cornebarrieu, le 20 Mai 2022

Le Maire,

Alain TOPPAN



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 07.